



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	12 mai 2010
Date d'affichage	
Date de séance	20 mai 2010

L'an deux mille dix, et le jeudi vingt mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X			
Présents	25	ROHI Laurent	X			
Procurations	6	POMMIER Aitu	X			
Votants	31	BARFF Oscar		X	SALEM-STEIN MT	
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma	
Contre	0	ARO Dylma	X			
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X			
OBJET : Acceptant la prise en charge de centres de vacances organisés par la « MAISON POUR TOUS » au profit d'enfants issus de quartiers prioritaires de PUNAAUIA. Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TEPAVA Wilhelm		X		
		BLANCHARD Moana	X			
		HARUA née TEHETIA Monette	X			
		MANEA Tania	X			
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X			
		VILLERET née LY WA UT Clothilde		X		
		TAEA Louis	X			
		LEVAUDI Franck	X			
		NATUA née FULLER Hélène	X			
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X			
		CHING Yves	X			
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X			
		VAN BASTOLAER Gustave	X			
		AH LO Victor	X			
		RUA Antoine	X			
		LISSANT Simplicio	X			
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X			
		MAITI Mareta		X		VAN BASTOLAER G.
		TUMAHAI Hina		X		RICHERD-BAMBRIDGE B.
		ATAE Layana		X		CHING Yves
		BERTHOLON Nicolas		X		
		ATENI née TAPARE Marie	X			
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X		ATENI Marie
	MARAMA née TEFAAFANA Claire	X				
	CRIDLAND Johnes		X			
	HOWELL Patrick	X				
	TETARIA Charles	X				
	HONG née THOMPSON Madeleine	X				

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la politique du Conseil municipal dans le domaine social ;
- VU l'avis de la commission de l'animation et de la vie locale en date du 10 mai pour définir les actions sociales de la commune au titre de 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 20 mai 2010 ;

ADOPTE

Article 1 – Est autorisée la prise en charge de centres de vacances tels les évasions kids et ados, le camp pour adolescents, les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) organisés par la « MAISON POUR TOUS », de juillet à décembre 2010, en faveur des enfants issus des quartiers prioritaires de PUNAAUIA.

Article 2 – Le montant de ce projet est arrêté à la somme de 1.413.000 FCFP (UN MILLION QUATRE CENT TREIZE MILLE FRANCS).

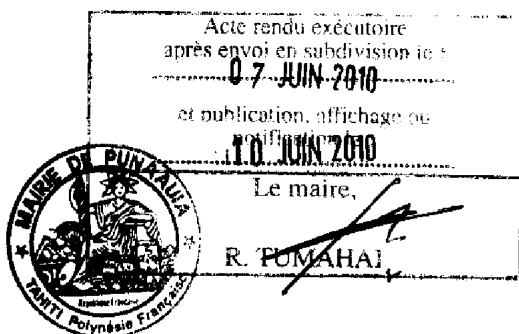
Article 3 – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2010, article 6714 422 – section de fonctionnement.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mai 2010

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 20 mai 2010

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 72/2010 du 20 mai 2010 acceptant la prise en charge de centres de vacances organisés par la « MAISON POUR TOUS » au profit d'enfants issus de quartiers prioritaires de PUNAAUIA*

AVANT-PROPOS

Lors de la commission de l'animation et de la vie locale qui s'est réunie le 10 mai dernier, les élus de la commission ont examiné toutes les actions sociales que la commune pourrait soutenir en 2010.

Chaque année, en effet, la Commune organise des actions communales en faveur des plus démunis. Ces actions sociales visent à promouvoir un environnement éducatif plus épanouissant et une meilleure chance d'intégration sociale.

Ce sont ainsi, au travers de tous les projets discutés, un peu plus de 1700 enfants qui bénéficient chaque année de ces actions. Leur identification est réalisée par le service de la solidarité, des affaires scolaires et de la santé de la commune en concertation avec le service social du Pays, celui de la CPS et grâce aux recommandations des directeurs d'établissements.

LE PROJET DE DELIBERATION

Pendant les vacances scolaires de 2010, la « MAISON POUR TOUS » de l'association « Espoir Jeunesse de PUNAAUIA » propose différentes formules de vacances. La commission propose de valider la participation d'enfants issus de quartiers prioritaires de PUNAAUIA pour les prochaines vacances dont les activités sont :

1. Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) « Evasion été »

- Période du 12 au 30 juillet (3 semaines)
- Nombre: 10 enfants âgés de 5 à 12 ans
- Lieu : PUNAAUIA
- Coût : 210.000 FCFP, soit 21.000 FCFP par enfant (tout compris)

2. Camp ados « Kaina Teens » à Makemo (Tuamotu) :

- Période du 03 au 24 juillet (3 semaines)
- Nombre : 10 ados âgés de 13 à 17 ans
- Lieu : MAKEMO
- Coût : 853.000 FCFP, soit 85.300 FCFP par enfant (tout compris)

3. Evasion Kids & Ados :

- Vacances scolaires de septembre et novembre (5 jours période)
- Nombre : 20 enfants âgés de 5 à 17 ans
- Lieu : MOOREA
- Coût : 200.000 FCFP, soit 10.000 FCFP par enfant (tout compris)

4. Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) « Evasion Noël »

- Période du 20 au 31 décembre (10 jours)
- Nombre: 10 enfants âgés de 5 à 12 ans
- Lieu : PUNAAUIA
- Coût : 150.000 FCFP, soit 15.000 FCFP par enfant (tout compris)

Le coût de toutes ces opérations est estimé à 1.413.000 F CFP (UN MILLION QUATRE CENT TREIZE MILLE FRANCS). Ce seront en tout 50 enfants issus de quartiers prioritaires qui bénéficieront des activités offerts par la « MAISON POUR TOUS ».

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.

MAIRIE DE PUNAAUIA		
SECRETARIAT GENERAL		
Arrivée le		09 JUIN 2010
N°		
SERVICES	EXEC	INFO.
CAS		
SA		
DSI		
DR		
DIH		
DSI		
DSI		
AUTRES :		